

# Plan d'engagement vers la réussite 2018~2022

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets



Adopté par le conseil des commissaires le 3 juillet 2018  
Approuvé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 15 août 2018



## TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>	<b>3</b>
<b>DÉMARCHE DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>CADRE DE LA DÉMARCHE PEVR</b>	<b>5</b>
<b>CONTEXTE ET PORTRAIT DE LA CSPB</b>	<b>6-8</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enjeux et défis</li> <li>• Région administrative 02</li> <li>• Établissements</li> <li>• Écoles en milieux défavorisés</li> </ul>	
<b>PERSONNEL</b>	<b>9</b>
<b>MISSION</b>	<b>9</b>
<b>VISION</b>	<b>10</b>
<b>VALEURS</b>	<b>11</b>
<b>DÉCLARATION DE SERVICES ET DE QUALITÉ</b>	<b>12-18</b>
<b>TRAITEMENT DES PLAINTES</b>	<b>19</b>
<b>CONTEXTE PÉDAGOGIQUE</b>	<b>20-21</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services éducatifs</li> <li>• Taux de réussite</li> </ul>	
<b>ORIENTATIONS COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS</b>	<b>22-23</b>
<b>PEVR 2018-2022 : ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS, CIBLES CSPB</b>	<b>24-26</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation 1</li> <li>• Orientations 2 et 3</li> <li>• Orientations 4, 5, 6 et 7</li> </ul>	
<b>CONCLUSION</b>	<b>27</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>27</b>
<b>SIGNATURES</b>	<b>28</b>
<b>COORDONNÉES</b>	<b>30</b>

## MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Bonjour,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets. Comme le demande la Loi sur l'instruction publique, le Plan d'engagement vers la réussite détermine les orientations, les objectifs et les cibles d'une planification stratégique qui vise l'amélioration de la réussite pour tous les élèves de notre territoire.

L'élaboration de cette planification s'est échelonnée sur une période de dix mois. Elle a été l'occasion de rencontres impliquant le personnel de la Commission scolaire, les membres du conseil des commissaires, les membres du comité EHDAA et du comité de parents ainsi que les membres de la communauté. Ces rencontres ont été des occasions uniques de partage de connaissances, d'échanges entre des acteurs ayant des expertises variées et ont offert des moments de réflexion importants autour de la réussite éducative. Tout un brassage d'idées, de concepts, de croyances et d'expériences pour que, finalement, nous puissions trouver le chemin le plus approprié à notre situation et aux réalités de notre milieu.

En notre nom et en celui des membres du conseil des commissaires, nous voulons remercier le personnel de la Commission scolaire pour sa contribution exceptionnelle. Par sa participation aux sondages, au comité aviseur ainsi qu'au comité de pilotage, il a contribué grandement à l'élaboration de ce Plan d'engagement vers la réussite. Nos remerciements sincères, également, aux parents et aux membres de la communauté qui nous ont fait parvenir leurs commentaires et leurs suggestions lors de la passation des sondages.

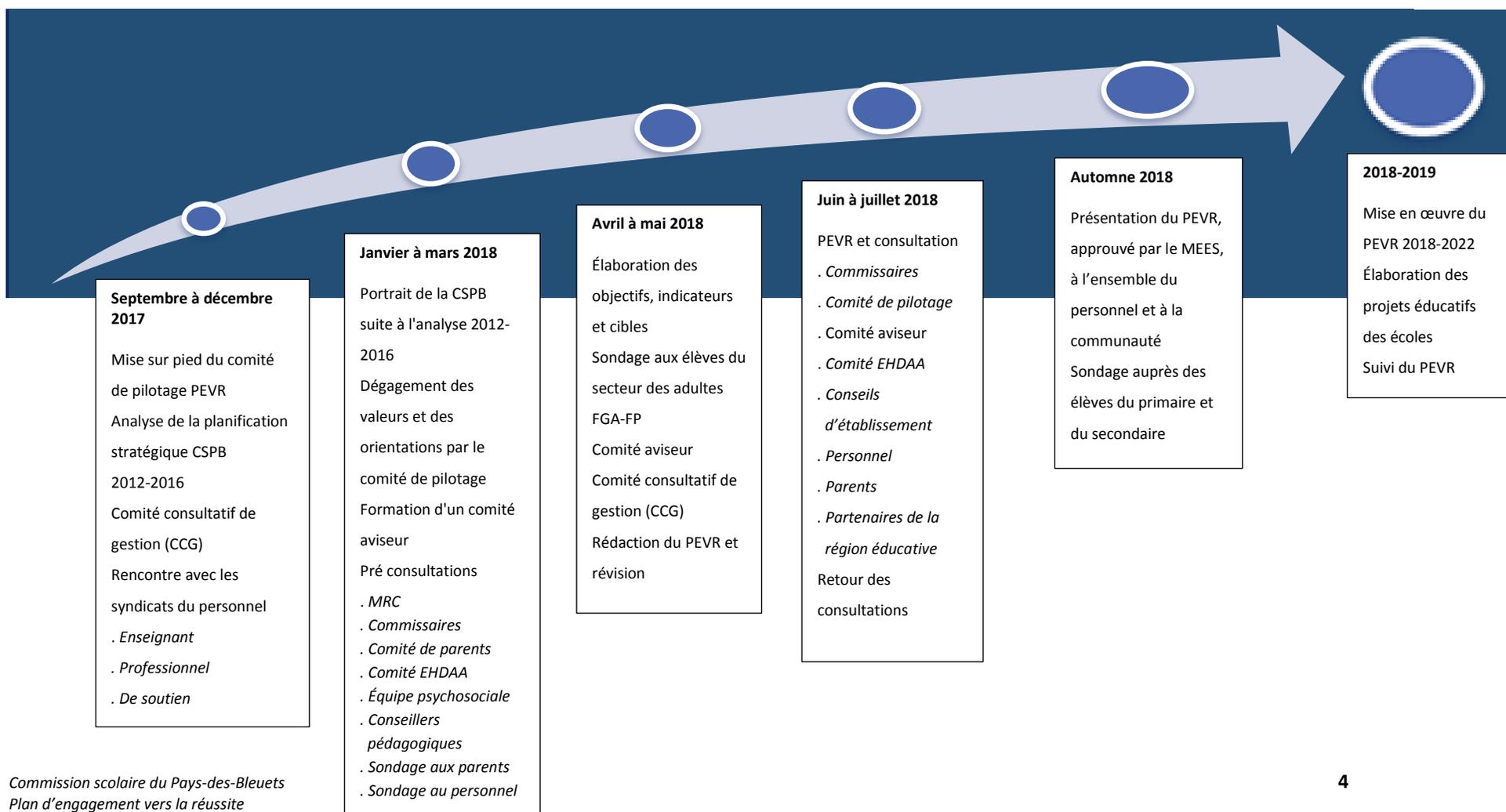
Bien entendu, tous les commentaires reçus n'ont pas pu être inscrits au Plan d'engagement vers la réussite. Toutefois, ils ont fortement alimenté la réflexion et ont contribué à faire de ce plan une démarche centrée sur la réussite pour tous les élèves.

Que ce Plan d'engagement vers la réussite soit une inspiration pour tous les acteurs de la réussite éducative de notre milieu!

Brigitte Gagné, présidente

Sylvain Ouellet, directeur général

## DÉMARCHE DE CONSULTATION



## CADRE DE LA DÉMARCHE PEVR

La Politique de réussite éducative, édifiée suite à la modification de la Loi sur l'instruction publique en novembre 2016, a lancé la démarche Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) dans toutes les commissions scolaires du Québec. Le Plan stratégique ministériel 2017-2022 a davantage précisé la vision de l'éducation du gouvernement du Québec, les objectifs et les cibles à poursuivre et certaines orientations nationales.

Le Plan d'engagement vers la réussite fait connaître à toute la population les engagements de la commission scolaire pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré à partir des besoins du milieu et mis en place grâce à la collaboration de tous les acteurs concernés par l'éducation sur son territoire.

---

*La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets a entrepris ses travaux préliminaires à l'automne 2017 et mis sur pied un comité de pilotage PEVR. Dans un premier temps, un portrait et une analyse ont été réalisés au regard de la qualification et de la diplomation de nos élèves. Dans la continuité des travaux, des consultations ont été effectuées pour connaître les avis sur les orientations qui se sont dégagées et entendre les préoccupations face aux défis qui se présentent afin de soutenir la réussite de tous nos élèves.*

*Un comité aviseur composé de personnel enseignant, professionnel, de soutien et de direction a été mis sur pied en janvier 2018. Celui-ci demeurera en place pour assurer le suivi du PEVR jusqu'en 2022.*

*Plusieurs rencontres et sondages ont eu lieu auprès de différents groupes pour valider la vision, les valeurs et les orientations à retenir pour l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.*

En fonction du portrait réalisé et des orientations qui ont été retenues, des objectifs et des cibles ont été élaborés afin de déterminer les actions à poser dans nos écoles, nos centres et nos services pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins de nos élèves à titre d'apprentissage et de ressources à y consacrer. Une consultation générale officielle se fera en juin 2018.

Chaque établissement aura à élaborer son propre projet éducatif au cours de l'année 2018-2019 en tenant compte de ses particularités propres et des besoins de son milieu.

## CONTEXTE ET PORTRAIT

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est présente dans des milieux à indices socioéconomiques intermédiaires et défavorisés répartis sur un vaste territoire nécessitant de nombreux déplacements. Aucune de ses écoles ne se retrouve dans un milieu favorisé.

La Commission scolaire devra composer avec des diminutions de clientèle scolaire en 2019-2020. Le contexte actuel en est un de stabilisation de clientèle au préscolaire et au primaire et de maintien des services aux élèves et de la qualité de ces services.

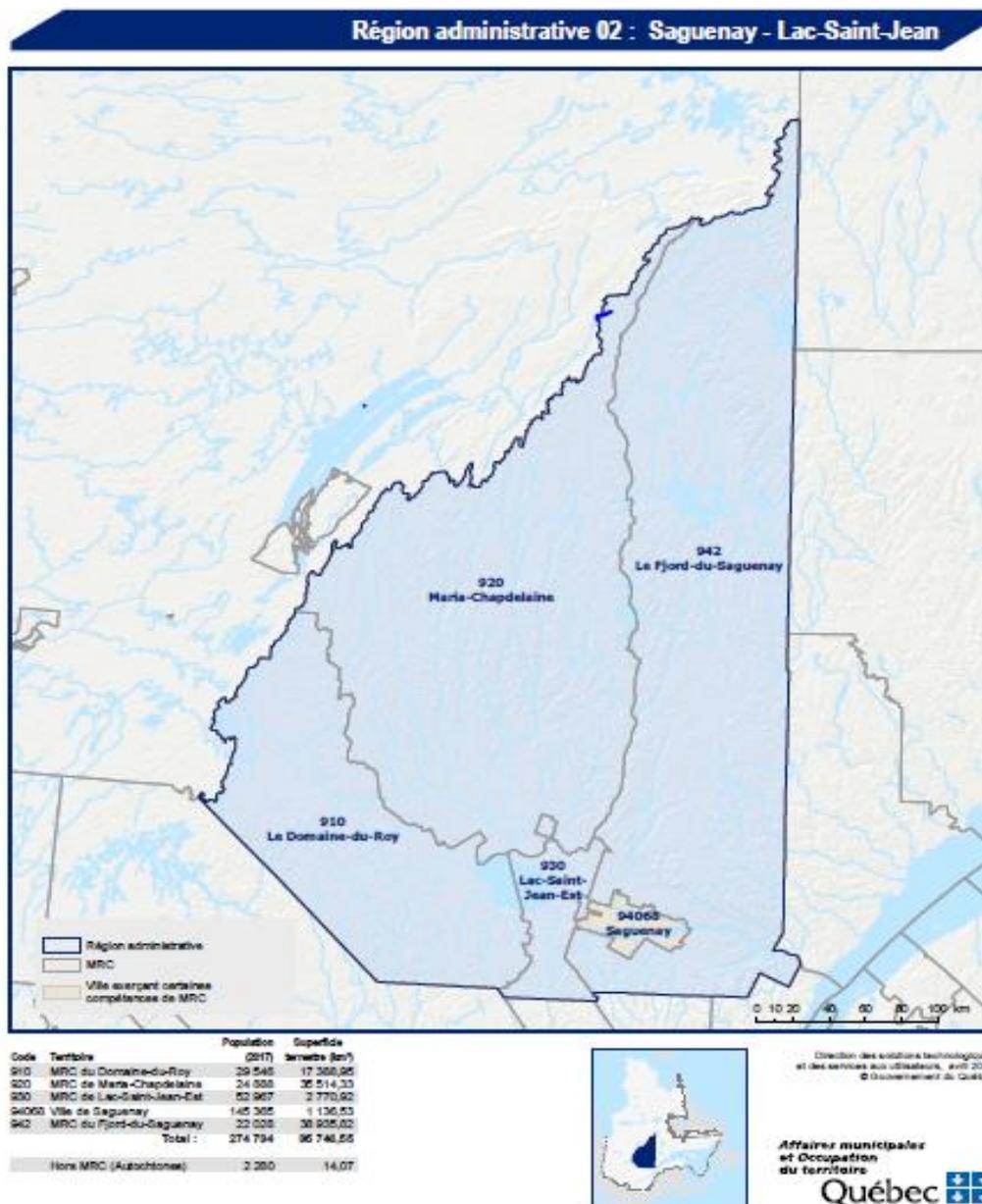
Située sur le territoire des MRC Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets offre des services éducatifs à une clientèle jeune et adulte sur un vaste territoire composé principalement de petites municipalités rurales. La municipalité Saint-Ludger-de-Milot, de la MRC Lac-Saint-Jean, fait également partie des municipalités à desservir. La distance à parcourir entre les établissements scolaires les plus éloignés est de 149 km. La faible croissance démographique et scolaire par rapport au reste du Québec, liée au vieillissement de la population, sont des facteurs qui fragilisent le développement socioéconomique régional et qui ont des incidences importantes sur l'organisation des services éducatifs.

## ENIEUX ET DÉFIS

Un des enjeux est de rejoindre les familles plus vulnérables dans un contexte de nombreux milieux de défavorisation présentant des facteurs de risque plus élevés pour l'élève. La Commission scolaire reçoit également plusieurs élèves provenant de la communauté autochtone présente sur le territoire et est très préoccupée des services adaptés à offrir à ces élèves ainsi qu'aux élèves HDAA qui cheminent au secteur adulte, leurs besoins et leur réalité étant spécifiques.

L'arrimage des pratiques entre les différents partenaires et la continuité des services demeurent toutefois un défi à considérer.

La Commission scolaire doit composer avec une pénurie de main-d'œuvre occasionnant des difficultés de recrutement, de remplacement et de rétention de personnel. Dans ce contexte, elle doit soutenir et accompagner le personnel dans de nouvelles fonctions et assurer le transfert des savoirs lors de départs.



### LE TERRITOIRE COUVRE

La MRC du Domaine-du-Roy :

› 29 546 habitants

La MRC Maria-Chapdelaine :

› 24 888 habitants

La municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, dans la MRC Lac-Saint-Jean Est :

› 650 habitants

La Commission scolaire reçoit des élèves de la communauté autochtone de Mashteuiatsh et offre des services à la clientèle adulte :

› 2 289 habitants

La Commission scolaire dessert 23 municipalités, a des points de services pour la clientèle adulte aux communautés autochtones de Wemotaci, Obedjwan et un point de services pour la clientèle adulte à l'Établissement de détention de Roberval.

La Commission scolaire offre différents programmes bien établis et des projets particuliers dans ses écoles secondaires. Aucune fermeture d'écoles primaires n'a été enregistrée depuis l'année scolaire 2012-2013. On retrouve un collège public sur le territoire et l'activité économique de la région est fortement reliée à l'industrie forestière, laquelle occupe un pourcentage important de la population locale. Les infrastructures sont adéquates et en bonne condition. De nombreux partenariats et lieux de concertation sont présents sur l'ensemble du territoire. Des services de garde sont présents dans 15 écoles primaires et le programme Passe-Partout, s'adressant aux enfants de quatre ans, est donné dans plusieurs de nos écoles. On retrouve également 3 maternelles 4 ans.

<i>25 écoles primaires</i>	<i>Cinq écoles secondaires</i>	<i>Deux centres d'éducation des adultes, quatre points de services</i> <b>Roberval, Saint-Félicien, Normandin, Dolbeau-Mistassini</b>	<i>Un centre de formation professionnelle, trois points de services</i> <b>Roberval, Saint-Félicien, Dolbeau-Mistassini</b>	<i>Un service aux entreprises</i>
----------------------------	--------------------------------	--	--	-----------------------------------

La Commission scolaire a effectué la révision des programmes à la formation générale adulte et à la formation professionnelle. Des programmes de concomitance sont présents et favorisent l'accès au DEP. Le programme DUAL est présent, principalement pour le volet soudage-montage.

### *ÉCOLES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS*

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets reçoit une forte proportion d'élèves du primaire et du secondaire provenant de milieux défavorisés. Celle-ci est similaire pour les deux ordres d'enseignement; un élève sur deux provient de milieu à indice de défavorisation 8, 9 ou 10.

La clientèle scolaire actuelle se compose de près de 9 000 élèves, dont 6 714 élèves répartis du préscolaire au secondaire et 2 137 élèves à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle. Au primaire, 11 écoles sur 25 comptent moins de 100 élèves, dont six écoles de moins de 50 élèves. Seulement cinq écoles accueillent plus de 300 élèves. Parmi nos cinq écoles secondaires, trois accueillent entre 400 et 600 élèves, une en compte moins de 400 et une autre en compte près de 800.

## PERSONNEL

La Commission scolaire emploie près de 1 300 employés dans son organisation scolaire. Au personnel régulier s'ajoute du personnel surnuméraire pour des projets particuliers ainsi que du personnel remplaçant.

<input type="checkbox"/> Personnel enseignant :	733	<input type="checkbox"/> Personnel de soutien :	455
<input type="checkbox"/> Personnel cadre :	55	<input type="checkbox"/> Personnel professionnel :	73

## MISSION

*La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région. (Article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique).*

*La commission scolaire soutient l'école dans sa mission. L'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire. Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (Article 36 de la loi sur l'instruction publique).*

Cette mission est en collaboration avec l'ensemble de son personnel, les parents et les partenaires de la communauté.

*Le conseil des commissaires de la commission scolaire effectue de façon équitable une répartition des ressources en tenant compte des inégalités sociales et économiques auxquelles le milieu est confronté. (Article 275 de la Loi sur l'instruction publique).*

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est également partie prenante du projet Région éducative et se mobilise avec les acteurs et partenaires sur son territoire pour la réussite des élèves jeunes et adultes.



## VISION

La vision est la représentation de ce que l'organisation veut devenir, lui indique le chemin à prendre entre le présent et l'avenir et lui fournit un éclairage qui guide ses actions et ses décisions quotidiennes, afin que tous travaillent ensemble pour atteindre les mêmes buts (*Ministère du Conseil exécutif Québec*).

---

***« En collaboration, en concertation et avec l'innovation de tous les acteurs, notre organisation met en place les conditions nécessaires, propices et favorables à l'apprentissage afin de répondre individuellement et collectivement aux défis de la réussite et du développement global de nos élèves. »***

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets se centre sur l'apprentissage en agissant sur les obstacles par des réponses collectives et individuelles adaptées aux besoins des élèves. Notre organisation compte sur la collaboration, la concertation et l'innovation pour enrichir les différentes interventions. Elle demande à tous les élèves et à l'ensemble de son personnel de faire de leur mieux pour traduire ses actions en succès et en réussite pour tous.

***Nous croyons que chaque élève a la capacité de réussir.***

***Nous croyons qu'un élève, animé par un projet de vie lui permettant l'atteinte de ses rêves d'avenir, est plus motivé à persévérer dans ses efforts et, par conséquent, à atteindre ses objectifs de réussite.***

***Nous croyons que la mobilisation du personnel, la qualité de l'enseignement, de l'encadrement et des services sont les conditions nécessaires aux apprentissages.***

La Commission scolaire agit quotidiennement en complémentarité avec ses établissements et implique son personnel dans les activités de partenariat. Ces activités sont des lieux privilégiés pour valoriser l'éducation et se mobiliser autour de la réussite éducative, contribuant ainsi au développement et à l'enrichissement de la communauté.

## VALEURS

Nous croyons que c'est par nos valeurs partagées que nous assurerons la mise en œuvre de nos orientations. L'application de nos principes de gouvernance et les projets éducatifs des établissements y contribueront en tenant compte des particularités des besoins et des particularités des élèves. Nos valeurs organisationnelles s'appuient sur des principes fondamentaux qui guident nos orientations :

- › *L'élève et sa réussite sont au cœur de nos décisions et de nos actions quotidiennes.*
- › *L'égalité des chances doit être présente pour tous.*

### C'est pourquoi nous croyons :

- En la capacité de réussite de chacun.
- Au respect des droits de la personne et à la différence.
- À des relations interpersonnelles de qualité.
- Au développement professionnel et à l'innovation.

### Nos croyances s'appuient sur les valeurs suivantes :

- LA COLLABORATION
- L'ENGAGEMENT
- L'ÉQUITÉ
- L'OUVERTURE

## DÉCLARATION DE SERVICES ET DE QUALITÉ

### *Nos services éducatifs visant la réussite de tous les élèves*

En plus des services d'enseignement et de formation professionnelle aux élèves jeunes et adultes, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets assure aussi des services complémentaires et des services particuliers à tous les enfants de quatre ans jusqu'à la fin du secondaire.

La Commission scolaire a amorcé, ces dernières années, un processus d'optimisation de ses ressources pour favoriser un équilibre entre le primaire et le secondaire.

Les services éducatifs sont répartis entre les écoles et les centres en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique. Ils sont offerts dans un réseau de 25 écoles primaires, cinq écoles secondaires, un centre de formation professionnelle comprenant trois points de services et deux centres d'éducation des adultes comprenant quatre points de services. La Commission scolaire offre aussi des services aux entreprises.



### ***L'éducation préscolaire***

*Le programme Passe-Partout et le préscolaire 4 ans sont offerts selon différentes modalités dans certaines écoles ciblées.*

*Le préscolaire 5 ans est offert à 25 heures par semaine au lieu de 23,5 heures*

*dans les écoles primaires du territoire de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets.*

### **L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire**

La Commission scolaire offre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire général à tous les élèves, conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

### **À l'enseignement primaire général s'ajoutent :**

Un programme d'enseignement intensif de l'anglais pour certaines écoles;  
Des périodes d'enrichissement de l'anglais langue seconde;  
Des services adaptés pour les élèves handicapés  
ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage,  
selon leurs besoins et capacités.

### **À l'enseignement secondaire général s'ajoutent :**

Des services adaptés pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage,  
selon leurs besoins et capacités;  
Des projets pédagogiques particuliers offerts aux élèves selon leurs intérêts.

#### **Cité étudiante**

Concentration :  
. Nature et environnement  
. Cheerleading  
. Hockey

#### **Polyvalente des Quatre-Vents**

Programme :  
Éducation internationale

#### **Polyvalente de Normandin**

Programme :  
Arts-Études (musique)

#### **École secondaire Des Chutes**

Concentration :  
. Arts de la scène  
. Sport

#### **Polyvalente Jean-Dolbeau/Le Tournant**

Concentration :  
. Arts visuels  
. Multisports  
École alternative

## La formation générale des adultes

La formation générale des adultes offre les services suivants dans plusieurs municipalités sur le territoire de la Commission scolaire :

### Services de formation générale

- › Formation de base commune (présecondaire et 1<sup>er</sup> cycle secondaire)
- › Formation de base diversifiée (2<sup>e</sup> cycle secondaire)
- › Préparation à la formation professionnelle, préparation aux études postsecondaires

### Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

### Service de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

### Service d'insertion socioprofessionnelle (ISP)

Formation à l'intégration sociale (FIS)

Test de développement général (TDG)

### Service d'alphabétisation

Service de francisation

Service de formation à un métier semi-spécialisé (FMSS)

Services complémentaires (orientation, orthopédagogie, travail social)

## La formation professionnelle

La formation professionnelle offre les services suivants :

### Service de formation conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP), à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP)

- › Abattage et façonnage des bois
- › Affûtage
- › Aménagement de la forêt
- › Classement des bois débités
- › Coiffure
- › Comptabilité
- › Conduite de machinerie lourde en voirie forestière
- › Lancement d'une entreprise
- › Mécanique automobile

- › Mécanique d'engins de chantier
- › Opération d'équipements de production
- › Sciage
- › Secrétariat
- › Soudage-montage
- › Travail sylvicole
- › Vente-conseil

### Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)

### Service de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

## LE SERVICE AUX ENTREPRISES

Le Service aux entreprises (SAE) participe activement au développement des PME, des grandes entreprises, des secteurs privés, publics et parapublics, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois par son implication dans l'amélioration des compétences des travailleurs et d'accompagnement des gestionnaires.

Le SAE vise à propulser les organisations et leurs équipes via des services intégrés et adaptés aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

- *Analyse et identification des besoins de formation*
- *Élaboration de programmes de formation personnalisés*
- *Cartographie des compétences (en emploi, en recrutement)*
- *Service conseil*
- *Test de classification mécaniciens de scierie*
- *Analyse des profils de gestion et de l'équipe par la méthode des couleurs (Swiss Nova)*
- *Accompagnement et mobilisation d'équipes*
- *Rehaussement des compétences*
- *Formation générale de base en entreprise (FGBE)*
- *Service de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)*
- *Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)*
- *ICTA*

## La formation sur mesure en entreprise

Nous analysons les besoins en formation des entreprises afin de bien cerner la problématique, d'identifier les objectifs visés et les moyens à privilégier pour les atteindre.

Le *Service aux entreprises* détient déjà une expertise dans plusieurs domaines et les services sont variés et multidisciplinaires.

Notre approche et nos services se concentrent sur le développement du potentiel humain.

## Notre engagement de qualité dans les services offerts

- *Des services éducatifs de qualité. Sur un air de réussite et de persévérance ...*

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets s'engage à poursuivre le développement de ses services éducatifs :

- › *Services de l'enseignement;*
- › *Services complémentaires;*
- › *Services particuliers.*

Puisqu'il faut toute une gamme de services et de gens dévoués pour qualifier un élève, ces actions poursuivront ces visées :

- › *Adopter une vision partagée entre gestionnaires;*
- › *Instaurer des pratiques de gestion adaptées aux besoins des élèves : souples, évolutives, participatives, valorisantes...;*
- › *Faire preuve d'équité, de rigueur et de transparence;*
- › *Promouvoir et reconnaître l'engagement de tous;*
- › *Accroître le partenariat et la collaboration;*
- › *Développer une culture de prévention et de vision à moyen et long termes;*
- › *Accroître le développement professionnel du personnel.*

Puisque la somme égale ses parties, la qualité des services éducatifs de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets résultera des petits gestes de tous les jours :

- › *De bonnes relations adulte/élève et entre adultes;*
- › *Des services structurés et accessibles;*
- › *De l'enseignement et de l'accompagnement de qualité;*
- › *Une recherche constante de solutions;*
- › *Une gestion participative et transparente.*

### DANS UN CONTEXTE :

- De variation démographique;
- De défavorisation;
- D'étendue du territoire.

---

## Services aux citoyens

---

### **Les archives**

*Le Centre de gestion documentaire gère les fonds d'archives de la Commission scolaire. Ce centre répond également aux demandes d'accès à l'information des citoyens pour obtenir les bulletins, les relevés de notes, etc.*

---

---

### **Le Service de la taxe scolaire**

*Le Service de la taxe scolaire répond à toutes les questions en lien avec les comptes de taxes et peut, sur demande, émettre des relevés de compte. Le citoyen peut payer son compte par Internet ou au guichet automatique d'une institution financière participante ou faire parvenir un chèque par la poste à l'adresse suivante :*

**Commission scolaire du Pays-des-Bleuets  
Centre administratif de Dolbeau-Mistassini  
1950, boulevard Sacré-Cœur,  
Dolbeau-Mistassini (Québec), G8L 2R3**

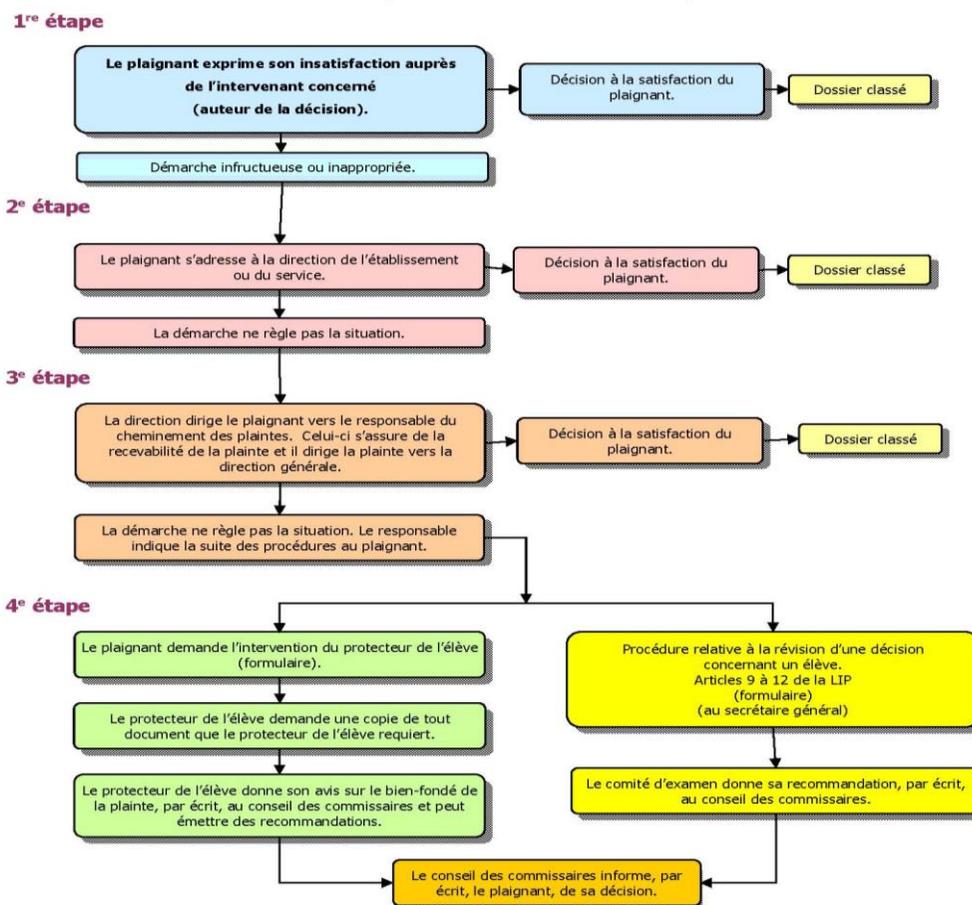
---



## TRAITEMENT DES PLAINTES

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets est sensibilisée à l'importance du traitement des plaintes dans un délai rapide, en s'associant les ressources qui peuvent aider à trouver des solutions aux problématiques soulevées par les élèves ou leurs parents, et ce, dans le respect des lois, procédures et politiques qui la régissent. Le processus de plaintes est géré de façon efficace et rapide. Les étapes du processus de plainte sont les suivantes :

### Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents



Coordonnées du responsable du cheminement des plaintes

Téléphone : 418 276-2012 poste 4006

Courriel : [plainte@cspaysbleuets.qc.ca](mailto:plainte@cspaysbleuets.qc.ca)

Coordonnées du protecteur de l'élève

Téléphone : 1 844 511-7951

Courriel : [protecteur@cspaysbleuets.qc.ca](mailto:protecteur@cspaysbleuets.qc.ca)

› Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous référer au site Internet de la Commission scolaire, sous la rubrique « Plaintes ».

## CONTEXTE PÉDAGOGIQUE

### Services éducatifs

L'équipe du Service de l'enseignement et des services complémentaires est responsable du leadership pédagogique et assure la promotion des approches pédagogiques et organisationnelles probantes, innovantes et inclusives, issues de la recherche en éducation.

Elle veille à la qualité et à la pertinence des services éducatifs offerts dans les différents ordres d'enseignement et accompagne les établissements dans une démarche axée sur la collaboration et la concertation pour la réussite de chaque élève. Elle prend connaissance des besoins nommés par les différents milieux et a le souci de faire le lien entre la réalité terrain et les données de la recherche en éducation.

Elle contribue par ses réalisations et son accompagnement, au développement de l'intelligence collective de notre organisation tout en favorisant le développement professionnel et personnel des intervenants qui la composent.

### Taux de réussite

TABLEAU 1 - Taux de diplomation et de qualification		Cohorte 2009-2010
<b>TAUX GLOBAL</b>		<b>78,3 %</b>
<b>Taux selon le sexe</b>	<i>Garçons</i>	70,9 %
	<i>Filles</i>	85,4 %
<b>Taux selon la clientèle</b>	<i>EHDAA*</i>	45,3 %
	<i>Élèves en classe régulière</i>	86,9 %

\*EHDAA : Élèves handicapés ou élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage avec un plan d'intervention ou un code de difficulté.

TABLEAU 2 - Taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification		Année scolaire 2014-2015
<b>TAUX DE DÉCROCHAGE</b>		<b>13,0 %</b>

<b>TABLEAU 3 - Proportion d'élèves</b>	<b>Cohorte 2015-2016</b>
<b>ENTRANT À 13 ANS OU PLUS AU SECONDAIRE</b>	<b>8,6 %</b>

<b>TABLEAU 4 - Taux de réussite à l'épreuve obligatoire du MEES</b>	<b>Juin 2017</b>
<b>EN ÉCRITURE 4<sup>e</sup> année du primaire</b>	<b>82,0 %</b>

<b>TABLEAU 5 - Taux de réussite aux épreuves uniques MEES</b>				<b>Juin 2017</b>
<b>5<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>FRANÇAIS</b>		<i>Écriture</i>	<b>77,7 %</b>
	<b>ANGLAIS</b>	<b>Programme de base</b>	<i>Interaction orale</i>	<b>96,8 %</b>
			<i>Production écrite</i>	<b>90,8 %</b>
		<b>Programme enrichi</b>	<i>Compréhension de textes</i>	<b>96,8 %</b>
			<i>Production écrite</i>	<b>98,9 %</b>
<b>4<sup>e</sup> secondaire</b>	<b>SCIENCE ET TECHNOLOGIE</b>		<i>Volet théorie</i>	<b>79,1 %</b>
	<b>MATHÉMATIQUE</b>	<b>Culture société et technique</b>	<i>Raisonnement</i>	<b>70,0 %</b>
		<b>Technico-sciences</b>	<i>Raisonnement</i>	<b>79,1 %</b>
		<b>Sciences naturelles</b>	<i>Raisonnement</i>	<b>72,0 %</b>
	<b>HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</b>			<b>72,5 %</b>

## ORIENTATIONS - Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

### Première orientation

**« Diminuer les écarts de réussite entre les garçons et les filles et entre les différents groupes d'élèves »  
(diplomation, qualification, persévérance scolaire et au regard des apprentissages de base.)**

- *Les garçons font partie des groupes d'élèves où on observe un écart de réussite plus significatif. Cet écart est documenté à divers niveaux et dans plusieurs disciplines en lien avec la diplomation.*
- *« Il y a une forme de sous-scolarisation des garçons présentement par rapport aux filles. Il faut continuer à encourager la plus grande réussite possible des filles, mais on ne peut tolérer un écart pareil. »*

**Égide Royer, professeur titulaire associé,  
Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval**

---

### Deuxième orientation

**« Développer les compétences en littératie et en numératie de la petite enfance au secteur adulte »**

- *Les études démontrent l'importance du dépistage précoce des difficultés en lecture et en orthographe dès l'entrée des élèves au préscolaire. Plus de 80 % des troubles d'apprentissage sont reliés à ces difficultés et ces éléments agissent directement sur la perception de soi, l'intégration sociale, l'employabilité et même la santé.*

**RIRE, Réseau d'information sur la réussite éducative,  
[http://rire.ctreq.qc.ca/depistage\\_precoce/](http://rire.ctreq.qc.ca/depistage_precoce/)**

---

**Troisième orientation****« Soutenir et accompagner le personnel dans ses activités de développement professionnel »**

- *Le renforcement de l'expertise ou de la compétence est un levier clé du développement professionnel. Il apporte ainsi une compréhension commune et de la cohérence dans nos actions. L'expertise renvoie à la capacité de l'individu et de l'organisation à apporter les changements nécessaires et implique le développement des connaissances, des compétences et de l'engagement*

*La cohérence : mettre en action les moteurs efficaces du changement en éducation, Michael Fullan et Joanne Quin*

---

**Quatrième orientation****« Déployer une approche ouverte et cordiale favorisant l'engagement actif et soutenu des parents, de la famille et de la communauté dans la réussite éducative »**

- *Il a été démontré à plusieurs reprises, que la mobilisation des partenaires, des familles et de la communauté est un atout majeur reconnu sur le territoire de la Commission scolaire.*
- 

\*Les orientations ministérielles 5, 6 et 7 ainsi que les objectifs ministériels 1.4, 2.1 et 2.5 se retrouvent au tableau PEVR 2018-2022 : Orientations, objectifs, indicateurs et cibles, pages 24 à 26.

## PEVR 2018-2022 : ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

ORIENTATIONS	OBJECTIFS 2022	INDICATEURS	CIBLES
<b>Orientation 1</b> Diminuer les écarts de réussite entre les garçons et les filles et entre les différents groupes d'élèves.	1.1 Augmenter de 3 pts de % le taux de diplomation et de qualification des garçons.	<i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (cohorte 2009) : 78,3 %</i>  <b>Garçons : 70,9 %</b> <b>Filles : 85,4 %</b>  <b>Écart de 14,5 pts de %</b>	Taux de diplomation et de qualification des garçons :  <b>73,9 %</b>
	1.2 Augmenter de 8 pts de % le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA.	<i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (cohorte 2009).</i>  <b>Réguliers : 86,9 %</b> <b>EHDAA : 45,3 %</b>  <b>Écart de 41,6 pts de %</b>	Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA :  <b>53,3 %</b>
	1.3 Augmenter de 3 pts de % le taux de diplomation et de qualification des élèves issus de milieux défavorisés*.	<i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (cohorte 2009).</i>  * Écoles de milieux favorisés : 0,0 % * Écoles de milieux intermédiaires : 80,7 % * Écoles de milieux défavorisés : 75,1 %  <b>Écart de 5,6 pts de %</b>	Taux de diplomation et de qualification des élèves issus des milieux défavorisés :  <b>78,1 %</b>
	1.4 Porter à 80 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).  <b>*Orientation ministérielle</b>	<i>Taux de diplomation et de qualification après 7 ans.</i>  <b>78,3 %</b>  <b>Diplomation : 75,4 %</b> <b>Qualification : 2,8 %</b>	Taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans :  <b>80,0 %</b>  Proportion des élèves titulaires d'un premier diplôme :  <b>85,0 %</b>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS 2022	INDICATEURS	CIBLES
<b>Orientation 2</b> Développer les compétences en littératie et en numératie de la petite enfance au secteur adulte.	2.1 Porter à 85 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 2 <sup>e</sup> cycle du primaire.  <b>*Orientation ministérielle</b>	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 2<sup>e</sup> cycle du primaire de juin 2017.</i>  <b>TOTAL : 82 %</b>	Taux de réussite des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 2 <sup>e</sup> cycle du primaire :  <b>85 %</b>
	2.2 Diminuer de 4 pts de % l'écart entre la réussite des garçons et des filles à l'épreuve CS de lecture à la fin du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire.	<i>Taux de réussite à l'épreuve de lecture CS à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.</i>  <b>Garçons : 66,0 %</b> <b>Filles : 82 %</b>  <b>Écart de 16 pts de %</b>	Garçons et filles :  <b>Écart de 12,0 pts de %</b>
	2.3 Diminuer de 2 pts de % l'écart entre la réussite des garçons et des filles à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 1 <sup>er</sup> cycle du secondaire.	<i>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture à la fin du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire.</i>  <b>Garçons : 85 %</b> <b>Filles : 92 %</b>  <b>Écart de 7 pts de %</b>	Garçons et filles :  <b>Écart de 5,0 pts de %</b>
	2.4 Porter à 75 % le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique de mathématique CST de 4 <sup>ème</sup> secondaire.	<i>Taux de réussite à l'épreuve unique de mathématique de juin 2017.</i>  <b>TOTAL : 70 %</b>	Taux de réussite des élèves à l'épreuve unique de mathématique de 4 <sup>ème</sup> secondaire :  <b>75 %</b>
	2.5 Contribuer à rehausser et à maintenir les compétences en littératie et en numératie de la population adulte située sur le territoire de la Commission scolaire.  <b>*Orientation ministérielle</b>	<i>Nombre d'activités d'apprentissage pour la population adulte.</i>  <i>Autres indicateurs à définir.</i>	Cible à définir.
<b>Orientation 3</b> Soutenir et accompagner le personnel dans ses activités de développement professionnel	3.1 Assurer le développement et le partage des connaissances nécessaires à l'évolution des pratiques pédagogiques éducatives et de gestion.	<i>Indicateurs Loi 90</i> <i>Nombre de cadres poursuivant le DESS</i> <i>Nombre d'activités d'apprentissage CS</i> <i>Nombre d'établissements avec un plan de formation élaboré avec la participation du personnel</i>	Rejoindre 100 % du personnel par au moins une activité d'apprentissage chaque année.
	3.2 Assurer le transfert des savoirs et la complémentarité des compétences.	<i>Dépôt d'une politique d'intégration à de nouvelles fonctions.</i>  <i>Dépôt d'une politique de transferts des savoirs lors de départs.</i>	Se doter d'une politique d'intégration à de nouvelles fonctions, opérationnelle en 2019.  Se doter d'une politique de transfert des savoirs lors de départs, opérationnelle en 2019.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS 2022	INDICATEURS	CIBLES
<b>Orientation 4</b> Déployer une approche ouverte et cordiale favorisant un engagement actif et soutenu des parents, de la famille et de la communauté dans la réussite éducative	4.1 Accroître l'engagement des parents et des familles dans le parcours scolaire des élèves.	<i>Nombre de parents utilisant le Portail-parents.  Taux de participation des parents à la 1<sup>re</sup> remise de bulletins au préscolaire et au primaire.  Taux de participation des parents à la 1<sup>re</sup> remise de bulletins au secondaire.  Nombre de présences aux assemblées générales.  Nombre de comités impliquant les parents (HDAA, OPP, conseil d'établissement).  Nombre de projets initiés et impliquant des parents avec l'école, à chaque étape.  Nombre de parents présents à la 1<sup>re</sup> rencontre d'information des enseignants en début d'année.  Nombre d'élèves qui arrivent avec le portfolio Mon envol, complété en maternelle.</i>	Rejoindre 70 % des parents à l'aide du Portail-parents.  Cibles à définir pour les autres indicateurs.
	4.2 Accroître l'engagement de la communauté tout en participant activement au déploiement du concept de Région éducative.	<i>Nombre d'ententes municipales.  Nombre de projets avec des organismes.  Taux d'utilisation des locaux municipaux et scolaires.  Nombre de partenariats, tables de concertation, ententes avec organismes sociocommunitaires  Nombre d'entreprises et d'organismes partenaires.  Sondage à la communauté.</i>	Au moins un projet par MRC par année, dans le cadre de la Région éducative.
<b>Orientation 5</b> Ramener à 10 % la proportion des garçons entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public. * <b>Orientation ministérielle</b>	5.1 Cible atteinte : 8,7 %	<i>Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire</i>  <i>Garçons : 9,7 %  Filles : 7,2 %</i>	Cible atteinte
<b>Orientation 6</b> Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour. * <b>Orientation ministérielle</b>	6.1 Porter à 100 % le pourcentage des écoles du primaire qui font bouger les élèves 60 minutes par jour.	<i>Nombre de services de garde qui font bouger les élèves.  Nombre d'écoles du primaire qui font bouger les élèves 60 minutes par jour.  Évaluer la participation des élèves du secondaire à des activités culturelles et sportives.  Taux de participation aux activités parascolaires.</i>	Nombre d'élèves du primaire qui bougent 60 minutes par jour : <b>100 %</b>
	6.2 Favoriser la mise en place d'activités faisant la promotion de saines habitudes de vie au secondaire.	<i>Portrait COMPASS par école à venir en août 2018.</i>	Cibles à définir par école suite au portrait livré par l'étude COMPASS
<b>Orientation 7</b> Assurer la rénovation et l'amélioration des infrastructures immobilières, des installations et des équipements scolaires, sportifs et récréatifs. * <b>Orientation ministérielle</b>	7.1 Faire en sorte que 90 % des établissements d'enseignement soient dans un état satisfaisant.	<i>Indice de vétusté SIMACS* : 8,08 %  Établissements d'enseignement dans un état satisfaisant : 85,7 %</i>	Établissements d'enseignement dans un état satisfaisant ou mieux :  <b>90 %</b>
	7.2 Améliorer et maintenir en bon état les installations, les équipements sportifs et récréatifs de nos établissements.	<i>Nombre d'interventions pour l'amélioration des infrastructures et des équipements sportifs et récréatifs.  Projets avec les partenaires municipaux ou autres organismes.</i>	Nombre d'interventions (installation, maintien et amélioration) sur les équipements sportifs et récréatifs de nos établissements :  <b>15 interventions</b>

\*Indice de vétusté SIMACS, selon la grille du MEES. L'établissement qui nécessite des investissements entre 0 et 5 % de la valeur du bâtiment reçoit la cote A : très bon. L'établissement qui nécessite des investissements entre 5 et 10 % reçoit la cote B : bon. L'établissement qui nécessite des investissements entre 10 et 15 % reçoit la cote C : satisfaisant. La cote D est donnée pour un investissement entre 15 et 30 % : mauvais. Quand l'indice de vétusté moyen des établissements dépasse les 30 %, la cote E est donnée : très mauvais.

## CONCLUSION

Le Plan d'engagement vers la réussite est l'outil de référence qui permet à chacune et chacun de connaître les priorités de la commission scolaire et les objectifs à mettre de l'avant pour la réussite de ses élèves. Ce plan stratégique est la première étape qui permettra aux établissements, dans le respect de leur mission, d'arrimer leur projet éducatif aux orientations prioritaires.

Il met de l'avant la reconnaissance du plein potentiel de l'élève et de la compétence du personnel, la présence d'une relation étroite maître-élève, la maîtrise des matières académiques, un environnement sain et motivant, des parents engagés et une communauté mobilisée autour de la réussite des élèves.

En assurant que l'élève soit quotidiennement au cœur des décisions et des actions de notre organisation, nous entendons bien, de concert avec tous les acteurs internes et externes, le guider sur la route du succès.

## REMERCIEMENTS

La Commission scolaire du Pays-des-Bleuets remercie tous les membres du comité d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite pour leur travail, leur implication et leur professionnalisme, les personnels qui composent le comité avisé et toutes les personnes qui ont participé aux consultations et aux sondages, et qui ont ainsi contribué à son élaboration et à sa rédaction.

## SIGNATURES



**BRIGITTE GAGNÉ**

**Présidente**

Commission scolaire-du-Pays-des-Bleuets

**CHANTALE ARNOLD**

Commissaire de la circonscription 01

**JEAN-PATRICE TREMBLAY**

Commissaire de la circonscription 03

**SUZANNE OUELLET**

Commissaire de la circonscription 05

**MARIE-EVE LABEL**

Commissaire de la circonscription 07

**SUZANNE TREMBLAY**

Commissaire de la circonscription 09

**MARIE-EVE CASTONGUAY**

Commissaire-parent (secondaire)



**SYLVAIN OUELLET**

**Directeur général**

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

**VÉRONIQUE MÉNARD**

Commissaire de la circonscription 02

**BLANCHE-YVONNE POTVIN**

Commissaire de la circonscription 04

**LOUISE PERRON**

Commissaire de la circonscription 06

**CAROLE DUFOUR**

Commissaire de la circonscription 08

**JULIE GIRARD-RONDEAU**

Commissaire-parent (primaire)

**MIREILLE TREMBLAY**

Commissaire-parent (EHDAA)



## **Nous rejoindre**

Commission scolaire du Pays-des-Bleuets

Siège social

828, boulevard Saint-Joseph

Roberval, G8H 2L5

(418) 275-4136 poste 1000

Courriel : [sg@cspaysbleuets.qc.ca](mailto:sg@cspaysbleuets.qc.ca)

## **Heures d'ouverture**

Du lundi au vendredi

De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h